

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 29 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 47-1154 du 25 juin. 1947 réglementant la profession d'architecte dans les territoires relevant de la France d'outre-mer (J. O. R. F. du 27 juin 1947, page 5914)

n° 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 47-1154 du 25 juin 1947 réglementant la profession d'architecte dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (J. O. R. F. du 27 juin 1947, page 5914.). Art. 2. — Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.